Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-V_2026_06_30_01-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Vœu du Conseil Municipal de Lezennes relatif à l'adoption rapide par la France d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes

Date de convocation :
Le 26 juin 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS
Alexis DUCHESNE donne pouvoir à Gaëlle GAUDRON

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 21

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Considérant l'appel lancé par la Coalition féministe et enfantiste afin que les collectivités territoriales soutiennent l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes ;

Considérant la longue liste des victimes de violences sexuelles et sexistes et nous rappelle, avec une force tragique, l'impérieuse nécessité de mieux protéger les enfants, les femmes et toutes les personnes exposées à ces violences ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-V_2026_06_30_01-DE

Considérant que derrière chaque drame se trouvent des vies brisées, des familles endeuillées et une responsabilité collective d'agir plus vite, plus efficacement et avec des moyens à la hauteur de l'ampleur du phénomène ;

Considérant que ces violences relèvent d'un phénomène massif, structurel et systémique, nourri par des mécanismes persistants de domination masculine, de contrôle et d'inégalités, et qu'elles appellent à ce titre une réponse publique globale, cohérente et durable ;

Considérant que la Ville de Lezennes, historiquement engagée et aujourd'hui renforcée dans son action en faveur de l'égalité, de la protection des victimes et de la défense des droits fondamentaux, signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (AFCCRE) et ne peut se satisfaire de réponses fragmentées face à un phénomène massif et profondément destructeur ;

Considérant que la coalition féministe et enfantiste, réunissant plus de 140 associations, syndicats et expert·es de tout le territoire, outre-mer compris, a élaboré une proposition de loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, déposée à l'Assemblée nationale par une coalition parlementaire de 114 députés ;

Considérant qu'une telle loi permettrait de lutter contre les mécanismes d'impunité dont bénéficient encore trop souvent les auteurs de violences, en agissant à la fois sur la prévention, la protection des victimes, la sanction des auteurs, la formation des professionnel·les et l'accès effectif aux droits, aux soins, à l'accompagnement et à la justice ;

Considérant que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes nécessite une politique publique nationale ambitieuse, portée au plus haut niveau de l'État, dotée d'un pilotage identifié, interministériel et de moyens pérennes ;

Considérant que cette politique doit également s'appuyer sur les acteurs associatifs spécialisés qui, partout sur le territoire, assurent un accompagnement essentiel des victimes ;

Considérant que les collectivités doivent pleinement prendre leur part dans ce processus de transformation ;

Considérant que la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales constituent des engagements fondamentaux de la Ville de Lezennes et que les institutions publiques ont la responsabilité de prendre en compte la dimension systémique de ces violences ;

Considérant que la France ne dispose toujours pas d'un cadre global et cohérent permettant de répondre à l'ensemble du continuum des violences sexuelles et sexistes, depuis la prévention jusqu'à la reconstruction des victimes ;

Le Conseil Municipal de Lezennes émet le vœu que :

- Le Gouvernement et le Parlement inscrivent dans les meilleurs délais à l'ordre du jour parlementaire l'examen d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, élaborée avec les associations spécialisées et portée par la Coalition féministe et enfantiste ainsi que les parlementaires engagés ;

- Cette loi soit accompagnée des moyens budgétaires, humains et institutionnels nécessaires à sa pleine effectivité, afin de garantir sur l'ensemble du territoire un accès effectif, inconditionnel et rapide des victimes à des dispositifs spécialisés

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-V_2026_06_30_01-DE

d'accueil, de soins, d'accompagnement, de protection et d'hébergement ;

- Soit mise en œuvre une stratégie nationale ambitieuse de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, placée sous une gouvernance interministérielle forte, clairement identifiée et régulièrement évaluée

- Soient renforcés les dispositifs législatifs, réglementaires et les mécanismes de contrôle permettant d'empêcher l'accès à certaines responsabilités publiques, électives, professionnelles ou associatives impliquant un contact avec des mineur·es ou des personnes vulnérables pour les personnes condamnées pour des faits de violences sexuelles et sexistes, dans le respect des principes de l'État de droit ;

- Les associations spécialisées bénéficient de financements pérennes et pluriannuels leur permettant d'assurer leurs missions dans la durée et dans des conditions adaptées à l'ampleur des besoins ;

- En mémoire de toutes les victimes passées, présentes et futures, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes soit reconnue comme une grande cause républicaine nécessitant une mobilisation durable de l'ensemble des institutions publiques ;

- L'ensemble des collectivités territoriales, et notamment les maires de France, soient pleinement associés à cette mobilisation nationale, afin de construire une réponse cohérente, coordonnée et efficace sur tous les territoires ;

- La Ville de Lezennes réaffirme sa disponibilité pour contribuer, aux côtés de l'État, des associations et des autres collectivités, à toute démarche visant à renforcer la prévention, la protection des victimes et l'éradication durable des violences sexuelles et sexistes. La Ville de Lezennes appelle à la constitution d'une coalition des collectivités pour soutenir la démarche.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

MAIRIE DE LEZENNES 59260

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUIL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUIL. 2026